Arrêté n°2022-031

Arrêté portant fixation de tarifs

Journées Nationales du GDR GPL 2022 - Vannes

La Présidente,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la Présidente ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud,

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au colloque GDR GPL organisé par le laboratoire IRISA du 7 au 10 juin 2022 sont fixés comme suit :

	Du 15 mars au 30 avril 22	du 1er mai au 10 juin 22
Académiques et industriels sans gala	170€	270€
Académiques et industriels avec gala	228€	_____
Etudiants sans gala	120€	220€
Etudiants avec gala	178€	_____

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Le Directeur de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé par : Virginie Dupont
Date : 01/04/2022
Qualité : La Présidente

Virginie DUPONT

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.